

DEEE

(Déchets d'équipements électriques et électroniques)



ÉLIMINATION

En déchèterie les DEEE sont séparés en 5 grandes filières :

- les appareils de froid : récupération des mousses d'isolation et des fluides frigorigènes dans des installations spécialisées,
- les écrans à tube cathodique : séparation des verres contenant des métaux lourds*,
- le gros électroménager hors froid : enlèvement des pièces dangereuses puis broyage permettant de récupérer métaux, plastiques...
- les petits appareils : même traitement que ci-dessus,
- les lampes et tubes : cf. fiche lampes basse consommation.

Ainsi de nombreuses matières peuvent être recyclées :

- le fer dans les constructions métalliques ou les carrosseries des voitures,
- le cuivre dans les câbles,
- l'aluminium, le zinc ou le plomb dans la métallurgie,
- le verre des écrans de téléviseurs est lavé, réduit en poussière et réutilisé pour fabriquer des écrans neufs,
- les plastiques sont utilisés pour fabriquer des objets de qualité inférieure : pare-chocs de voitures, mobilier urbain, poteaux de signalisation routière,
- les coques des vieux téléphones portables sont réutilisées dans des enrobés routiers antidérapants.

ADRESSE UTILE

**COMPARATEUR D'ACHAT (prix, consommation d'énergie)
POUR L'ÉLECTROMÉNAGER : www.guide-topten.com**

en partenariat avec :



L'Acteur de votre quotidien



Quel gisement ?
14 kg/an/hab de DEEE en 2005
≈ 28 kg/an/hab prévus en 2015 !

Comment les éliminer ?

En fin de vie les appareils doivent être rapportés dans une déchèterie ou auprès d'un distributeur si vous achetez un appareil de même catégorie.

10 types d'appareils peuvent devenir des DEEE :

- **gros appareils ménagers** (réfrigérateur, four)
- **petits appareils ménagers** (radio, sèche-cheveux)
- **équipements informatiques et de télécommunications** (ordinateur, téléphone)
- **matériel grand public** (téléviseur, chaîne Hi-Fi)
- **matériel d'éclairage** (tube fluorescent, ampoule basse consommation, sont exclues les ampoules à filament)
- **outils électriques et électroniques** (machine à coudre, perceuse)
- **jouets, équipements de loisir et de sport** (console de jeux, jeu vidéo)



- **dispositifs médicaux** (dialyseur, analyseur)
- **instruments de surveillance et de contrôle** (détecteur de fumée, thermostat)
- **distributeurs automatiques** (d'argent, de boissons)

DEEE RECYCLÉS = MATIÈRES PREMIÈRES ÉCONOMISÉES

DEEE

(Déchets d'équipements
électriques et électroniques)

DES DANGERS POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Les DEEE non triés ou abandonnés dans la nature ont un impact important sur notre santé et notre environnement. Ils doivent subir un traitement adéquat.

Par exemple, les lampes fluo compactes contiennent du mercure gazeux, les ordinateurs des cartes électroniques composées de différents métaux, les appareils de froid des gaz réfrigérants.

D'autre part, la plupart des DEEE ont un fort potentiel de valorisation, ce qui permet d'économiser des matières premières.

COMMENT LES UTILISER AU MIEUX ?

- Lors de nos achats, consultons l'**étiquette énergie**. D'un simple coup d'œil, elle nous renseigne sur les performances énergétiques de l'appareil.

Énergie		Type d'équipement
Fabricant		Marque modèle
Modèle		
Économe		A
A		
B		
C		
D		
E		
F		
Peu économe		
G		
Consommation d'énergie kW/an ou kWh/cycle		xxx
<small>La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil</small>		
Données personnalisées par type d'équipement		
Bruit [dB(A) par picowatt]		xx
<small>Une fiche d'information détaillée figure dans la brochure</small>		

La couleur verte caractérise un équipement économe en électricité tandis qu'une flèche rouge indique un appareil gourmand ! Ainsi, il est possible d'estimer le coût de fonctionnement de l'appareil et de le comparer à un modèle de capacité équivalente.

Les modèles les plus économes sont parfois plus chers à l'achat, mais la différence de prix est rapidement compensée par les économies d'eau et d'électricité.

Privilégions les équipements classés A, A+ ou A++.

- Faisons confiance **aux éco-labels** ! Ils désignent des lampes, téléviseurs... plus respectueux de l'environnement.



- Réduisons la consommation des appareils électriques et la production de déchets :
 - en suivant les instructions du mode d'emploi,
 - en les entretenant régulièrement (par exemple nettoyer la grille arrière du réfrigérateur, dégivrer le congélateur),
 - en achetant des appareils adaptés à nos besoins,
 - en réutilisant un produit obsolète pour une autre application moins exigeante (un réfrigérateur ancien peut servir de cave à vin, un vieux PC peut être destiné uniquement à des applications bureautiques).



RÉGLEMENTATION

Les distributeurs de ces équipements sont tenus de reprendre gratuitement un équipement du même type que celui que vous lui achetez.

De même, les collectivités sont fortement incitées à mettre en place une collecte sélective des **DEEE**, via les déchèteries par exemple.

Lors de l'achat d'un équipement neuf, le coût de son recyclage sera clairement indiqué et intégré au prix de l'appareil.